



Clarifier répartition apport chez le notaire

Par QMC

Bonjour,

Nous allons, avec ma compagne, acheter un bien immobilier.
Ayant un salaire plus important que le mien, elle va payer 70% du remboursement du prêt et moi 30%.

Par contre, j'ai mis un apport de 35 000? (suite vente d'un bien immobilier que je possédais seul) et elle de 10 000?.

Comment pouvons-nous départager de manière simple chez le notaire nos parts ?

Si nous inscrivons 70/30, cela supprime la différence d'apport qu'il y a eu au départ en cas de revente, et je perdrai les 25 000? que j'ai mis en plus.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses

Quentin

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le notaire peut noter tous les détails (pas seulement un pourcentage) dans l'acte.
Il suffit de lui justifier précisément ces éléments.
Préparez l'acte avec votre notaire !
(et prenez le vôtre, ne vous contentez pas de celui du vendeur ou de l'agence)

PS : Il vous conseillera aussi sur les dispositions testamentaires à prévoir, puisqu'en situation d'union libre, les héritages sont taxés à 60%.

Par QMC

Bonjour,

Je vous remercie pour votre retour rapide, je ne savais pas que l'on pouvait mettre autre chose que des parts définies.

Dans ce cas, nous allons préparer cela avec mon notaire habituel.

Nous sommes pacés avec testament, faudrait-il le mettre à jour ? (Sachant que j'y ai déjà précisé qu'elle serait légataire de tous mes biens en cas de décès.)

Par yapasdequoi

Votre "compagne" est donc votre "partenaire". C'est le terme consacré.
Le notaire vous indiquera si une mise à jour de vos testaments est nécessaire ou pas.

Par QMC

Merci pour cette précision que je n'avais pas, et pour l'ensemble de vos réponses.

Bonne soirée